

Lettres patentes

Qu'il sera donné de chacune
 marc d'argent apporté en la monoye
 de Vernoy Treize. Lince quinze, & la
 Couuoie . . .

Du 25. aoust 1558.

Jean par la grace de
 Dieu Roy de France & de
 Navarre. Les généraux maîtres
 de nos monnoyes & à lui en
 dilection pour vous mandons
 en a chacun, de vous que tant
 en la monnoye de Vernoy
 & en toute autre monnoye
 attendue, vous fassiez donner
 par toutes nos monnoyes
 en chacune marc d'argent
 qui sera apporté en telles

1000. en-blanc, comme en noir
vingt sols tournois de. Que
autre. Le prix que vous y ferez
donner apres que C'est a faire
quede. chacun marc d'argent
alliee, a trois deniers deux grains
vous fassiez donner trois livres
quatre sols tournois et de. Four.
autre. marc d'argent alliee, a
un denier deux grains deux
livres quatre sols tournois et
faite et faites faire. vous et
chacun serrez si diligemment
et en telle maniere, que si n'y
a deffaut par votre negligence
de ce faire, a vous et a chacun
de vous. Donnons vous en autorite
et mandement special par la
tenue de ces presentes. Donne
a. Vermon le 28. jour d'Avril lan
de grace 1353. ainsi signe. y. f. f. f.